DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

Direction générale adjointe
DGA Territoires

Direction
Ingénierie territoriale et environnement

Service
Domaine public fluvial

Angers, le 20 juillet 2023

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

BASSIN DE LA MAINE

AVIS A LA BATELLERIE

RIVIERE : OUDON

Référence : Avis_CD49_23_36_Oudon

La Présidente du Conseil départemental

- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°D3-98-331 du 7 avril 1998 modifiant le règlement de gestion du seuil en Maine ;
- Vu le règlement général de police de la navigation intérieure ;
- Vu l'arrêté n°DDT49/SRGC-ULN/2017-003-008 du 9 février 2017 portant Règlement particulier de police de la navigation sur les rivières du bassin de la Maine ;
- Vu l'arrêté SGAR/DRE n°693 en date du 26 décembre 2007, portant constatation du transfert du domaine public fluvial au Conseil Général de Maine et Loire ;
- Vu l'arrêté cadre sécheresse 2023/DDT49-SSEB-MMT/01 du 26 juin 2023, relatif à la préservation de la ressource en eau en période d'étiage ;
- Vu l'arrêté DDT-SEEB-PPE-Etiage-49 n° 2023-04, limitant provisoirement les usages de l'eau pour faire face à une menace ou aux conséquences d'une sécheresse ou à un risque de pénurie dans le Maine-et-Loire ;
- Vu les débits d'eau enregistrés sur l'Oudon ;

Les usagers du bassin de la Maine sont informés que, pour la rivière l'Oudon, le seuil d'alerte, fixé par l'arrêté relatif à la préservation de la ressource en eau en période d'étiage, est atteint. Par conséquent, les bateaux souhaitant passer d'un bief à un autre seront regroupés par 3 et/ou limités à un éclusage par heure par le personnel éclusier, pour limiter le nombre d'éclusées.

Le passage des écluses seront interdits en l'absence de personnel éclusier (avant 9h30, entre 12h30 et 14h et après 19h).

Le passage des canoës par les écluses devra être conditionné au regroupement avec un ou plusieurs bateaux. Dans le cas contraire, un débarquement sera imposé pour ces embarcations.

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur de l'Ingénierie
Territoriale et de l'environnement

Pierre CUMIN